

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

Présidence M. E. Fillet

Présents Mmes C. Chiriatti, I. Martinez, A. Potenza, C. Di Stasi
MM. C. Brülhart, M. Da Costa, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole,
B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen

Excusé M. R. Madarasz

Monsieur G. Marti, Maire, Monsieur G. Garnier et M. N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
 3. Communications du Bureau
 4. Communications du Maire
 5. Communications des Présidents de Commissions
 6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 7. Commission Finances-Naturalisations-Logement - élection d'un-e vice-président-e
 8. Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – élection d'un-e membre
 9. Modifications parcellaires – complément à la délibération 3/2017
 10. Création du Groupement Intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – vote d'une délibération approuvant les statuts et le règlement du Groupe Intercommunal
 11. Drainage du terrain A du stade de football – vote d'une délibération
 12. Création d'un terrain de football synthétique sur l'emplacement actuel du terrain B du stade de football – vote d'une délibération
 13. Propositions individuelles et questions
-

M. FILLET ouvre la séance à 20H35.

M. FILLET rend hommage à Monsieur Jean-Claude Rellstab, qui fit partie du fidèle public des séances du Conseil municipal pendant de nombreuses années. Un moment de silence lui est dédié.

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale

En préambule à la prestation de serment de Madame Anaïs POTENZA, M. FILLET passe la parole à M. GRAND, responsable de la liste Puplinge Bouge, dont fait partie Mme POTENZA.

M. GRAND rappelle qu'il s'agit de la sixième prestation de serment pour Puplinge Bouge. M. GRAND demande par ailleurs aux Présidents des commissions et aux gens qui y travaillent de se montrer indulgents devant les difficultés rencontrées par le Groupement en ce qui concerne le suivi des commissions ainsi que les remplacements, considérant que la composition des commissions a beaucoup bougé récemment. M. GRAND souligne malgré tout la constance de la liste Puplinge Bouge et son effort pour continuer à proposer des candidats jeunes pour des engagements au sein de la vie politique de la commune.

Après lecture de la formule du serment par M. FILLET, Madame Anaïs POTENZA prête serment. Applaudissements de l'assemblée.

M. FILLET demande à un représentant du groupe Puplinge Bouge, dont fait partie Mme POTENZA, de bien vouloir communiquer à M. ARTER, dès la fin de la séance, les modifications engendrées au sein des commissions par cette nouvelle nomination.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017

M. HUNZIKER demande que sa remarque au point 6, concernant le financement de la Halle de Curling, prenne également en compte le théâtre de Carouge.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

M. FILLET informe que le traditionnel repas du Conseil municipal aura lieu le 5 avril. Les conseillers sont invités à confirmer leur participation à la Mairie d'ici au 27 mars.

Par ailleurs, les conseillers sont invités à s'inscrire (auprès de la Mairie) à la course par équipe du Coteau de Bernex, qui se tiendra le 29 avril.

Egalement, la Mairie recherche des bénévoles pour deux manifestations sportives : le marathon du dimanche 7 mai, le matin jusqu'à 14 heures, et le Tour du Canton le mercredi 7 juin, dès la fin de l'après-midi.

4. Communications du Maire

Stationnement

M. LE MAIRE informe que suite à une enquête publique et un arrêté de circulation autorisant la régie Naef à privatiser l'utilisation de certaines places de stationnement situées devant les immeubles 99 à 101 de la route de Graman ainsi que devant le numéro 1 du chemin du Pré-Marquis, la Mairie a déposé un recours au Tribunal de 1ère instance en vue de suspendre l'autorisation en question, et ce dans le cadre

de la future mise en place de la zone 4 heures macaron. M. LE MAIRE dit qu'un effet suspensif d'un an a déjà été accordé par le Tribunal, et que malgré tout, en toute illégalité, des panneaux ont été installés et des agents privés ont verbalisé des personnes en stationnement sur ces places. La Mairie a donc écrit au Tribunal afin de mentionner la non observation de l'effet suspensif. Or ce courrier a eu pour effet de déclencher la réouverture de la procédure, et oblige désormais la Mairie à trouver une solution concertée avec la régie et la Direction Générale des Transports d'ici au 10 avril. M. LE MAIRE réitère la volonté de la Mairie de classer ces places au nombre des parkings inclus dans la zone 4 heures macaron.

Correction de la frontière nationale

La Mairie a rencontré le géomètre cantonal qui est venu exposer les travaux réalisés par les services suisses et français concernant l'adaptation de la frontière en lien avec la modification du lit du Foron intervenu lors de l'endiguement du début des années 80. Cette démarche sera présentée début avril aux autorités concernées des deux pays avant d'être traitée par les ambassades. Pour Pimplinge, il en ressort une augmentation de son territoire. Sur le terrain, rien ne changera, seules les données cadastrales suisses et françaises seront mises à jour, provoquant des ajustements de la superficie des parcelles, mais sans transfert de parcelles d'un pays à l'autre. Le Canton de Genève gagne 10'000 m², au détriment de la France. La moitié sera officiellement cédée par la France, et l'autre moitié, une parcelle à Jussy, sera cédée en retour à la France. Cette situation est provisoire, en attendant la renaturation du Foron.

Circulation de transit

Des rencontres ont eu lieu avec la Direction Générale des Transports afin d'analyser les variantes proposées par le mandataire commun dans le cadre de son analyse sur le trafic du transit actuel. Avant d'aller plus avant dans les démarches et de réaliser des périodes de test, il a été demandé à la DGT et au mandataire de venir présenter le dossier à la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière du 6 avril. La Mairie tient à réaffirmer son désaccord avec la transformation du carrefour à la croisée de la route de Jussy et de la route de Mon Idée, qui supprimerait le giratoire en lui substituant des feux, une mauvaise option car elle reportera le trafic sur la route de Jussy et dans le village.

Arcades des immeubles aux Hutins

Un salon de coiffure a ouvert ses portes dans le courant du mois de février, qui sera suivi prochainement par un cabinet de massage, un commerce alliant une fleuriste et une céramiste, ainsi qu'une ongleserie. Les clés des trois arcades ont été remises aujourd'hui aux futures exploitantes. La dernière arcade n'a pas encore été attribuée. Des options sont actuellement à l'étude.

Naturalisations

M. NUSSBAUM informe que l'Exécutif a préavisé favorablement 5 demandes de naturalisation, dont 2 facilitées à des jeunes de moins de 25 ans. M. NUSSBAUM rappelle que le rythme des naturalisations a été soutenu en 2016 et en début d'année 2017, pour cause d'accélération de la procédure pour une période limitée. Cette période terminée, le rythme devrait baisser.

Rentrées fiscales 2016

La Mairie a reçu de l'administration fiscale cantonale le tableau de répartition des rentrées fiscales 2016. Le montant versé à la commune de Pimplinge s'avère supérieur au montant inscrit dans le budget. Concernant la composition des recettes fiscales 2016 : l'impôt estimé 2016 des personnes physiques est inférieur à l'estimation budgétaire de 12%, mais les rattrapages (années 2008, 2014 et 2015) compensent cet écart. Concernant les personnes morales, le résultat estimé pour 2016 est supérieur au budget, et les rattrapages des années 2014 et 2015 présentent chacun une valeur supérieure à celle de

leur année de taxation. En conclusion, l'arrêté fiscal de l'année 2016 et les chiffres inscrits dans les comptes 2016 feront le grand écart et présenteront une situation bien plus favorable que la réalité. Néanmoins, ce résultat a permis à l'Exécutif de décider de verser un montant de CHF 5'000.- à l'Association des Amis d'Haïti, ainsi que le recommandait la commission Solidarité Internationale.

M. LUISONI dit que ce n'est pas ce qui a été recommandé par la commission qu'il préside. Il a été recommandé de donner le reliquat du budget 2016 aux Amis d'Haïti, en tant que financement extraordinaire à un consortium d'associations se trouvant à Haïti. M. LUISONI aurait préféré que la commission ait été prévenue afin qu'elle étudie mieux la question.

M. NICOLE demande ce qu'il en est de l'étude d'impact de la voie rapide sur la traversée du village.

M. le MAIRE répond que ce dossier est lié à une résolution du Conseil municipal de Jussy, et qu'un groupe de communes soutient la démarche de Jussy qui demande au Canton un rapport et des statistiques précises.

M. GRAND demande des éclaircissements sur la situation financière, notamment sur les 12% en moins de rentrées fiscales des personnes physiques. Il demande si ce chiffre s'explique par le fait que tous les nouveaux habitants n'avaient pas encore intégré leurs logements avant la fin de l'année 2016.

M. NUSSBAUM rappelle que dans le cadre du budget 2017, les rentrées fiscales avaient été surévaluées de 20%, et qu'en fin de compte, avec le retard du chantier, il s'est trouvé que moins de gens que prévu avaient intégré leur logement avant la fin de l'année et que ce chiffre a été revu à la baisse (12-13%).

5. Communications des Présidents de Commissions

- Commission Aménagement – Travaux – mobilité – cimetièrre

Prison des Dardelles

M. LUISONI informe de la tenue, le 7 mars dernier, d'une commission élargie en présence des représentants des trois Départements de l'Etat en charge de la construction de la nouvelle prison des Dardelles. Il dit que le projet lauréat va dans le sens des préoccupations exprimées par le Conseil municipal en terme de surface occupée, et notamment en prévoyant que la nouvelle construction soit le moins proche possible du village, le long du chemin du Foron. Cela dit, M. LUISONI rappelle qu'il s'agira de la plus grande prison de Suisse, avec environ 900 détenus, et que le coût élevé du projet, s'il est totalement assumé par le Conseil d'Etat, peut encore rencontrer des résistances au Grand Conseil.

Toujours concernant la future prison des Dardelles, M. LE MAIRE précise que l'Exécutif sera consulté d'un point de vue essentiellement technique par l'Etat dans le cadre d'un projet de loi de changement de zone. L'Exécutif a tenu à consulter la commission, élargie pour la circonstance, avant de faire parvenir à Monsieur Hodgers, chef du Département concerné, un courrier exposant les différentes réserves émises par la commune, et notamment sur le cordon boisé délimitant le futur site pénitencier. M. LE MAIRE dit que le budget de la nouvelle prison est de 240 millions, qu'il inclut la rénovation de Champ-Dollon, mais qu'à son avis, il déclencherà des résistances au Grand Conseil ainsi qu'un probable référendum. Il rappelle que le dossier reviendra devant la commission et le Conseil municipal pour être discuté.

- Commission Animation

Mme CHIRIATTI informe qu'un spectacle, un marché ainsi que la célébration des 40 ans de l'école qui aura lieu le 9 juin sont en préparation, et que tout se passe bien.

- Commission Finance – Logement - Naturalisations

M. HUNZIKER informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 4 avril prochain. Il demande au Président de la commission Information - Participation, qui a sa séance le même jour, si une solution de remplacement est envisageable.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 3 avril.

Les Présidents des autres commissions n'ont rien à signaler.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. FILLET informe qu'un financement est proposé pour le spectacle « La Saga des Géants », de la compagnie Royal de Luxe, d'un montant de CHF 200'000.-. Le spectacle, prévu fin septembre, mettra en scène des marionnettes géantes qui défilent à Carouge et en Ville de Genève.

Aucune opposition au projet.

7. Commission Finances-Naturalisations-Logement : élection d'un-e vice-président-e

M. FILLET rappelle que suite à la démission de Monsieur Waldispühl, le Conseil doit élire un remplaçant au poste de vice-président de la commission. Il propose cependant de reporter ce point à l'ordre du jour de la séance du prochain Conseil municipal. En effet, le Conseil n'est à ce jour pas complet, la nomination d'un nouveau conseiller municipal devant se faire au prochain Conseil du mois d'avril. Cette proposition est acceptée.

M. HUNZIKER dit qu'une personne de la liste Puplinge Bouge est invitée à se joindre à séance de la commission Finance – Naturalisations – Logement du 4 avril.

8. Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – élection d'un-e membre

M. FILLET dit qu'il s'agit de remplacer M. Waldispühl à ce poste. Il rappelle que le Conseil municipal doit nommer 3 membres à la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, dont au moins 2

doivent être Conseillers municipaux en activité. Il rappelle que les membres actuels nommés par le Conseil sont MM. HUNZIKER et NICOLE.

Pour les mêmes raisons qu'au point 7, M. FILLET propose de repousser ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. GRAND dit que cette élection peut se faire tout de suite, le candidat étant d'ailleurs présent dans le public, et le règlement permettant de l'élire en tant que non membre du Conseil municipal.

M. HUNZIKER dit qu'il préfère attendre que la nomination au Conseil municipal du nouveau candidat soit effective. Il appuie la proposition de renvoyer son élection en tant que nouveau membre de la Fondation à la prochaine séance du Conseil municipal.

L'élection est repoussée à la prochaine séance du Conseil municipal.

9. Modifications parcellaires – complément à la délibération 3/2017

M. FILLET dit que suite aux travaux réalisés pour modifier l'accès à l'école, la construction de l'espace de vie infantine et le projet de construction d'appartements dans les combles de l'immeuble 60 rue de Graman, le Conseil municipal a voté une délibération le 8 février 2017 dans le but de mettre à jour le parcellaire en lien avec ces aménagements ainsi que les servitudes qui découlent de l'usage des lieux. Cette délibération a bien été reçue par les services de l'Etat et nous est revenue avec une remarque du registre foncier nous informant qu'il ne leur était pas possible de faire les modifications demandées car une des servitudes mentionnées dans le projet d'acte notarié et inscrite sur les plans du géomètre n'est pas explicitement décrite dans la délibération du Conseil municipal. Afin de faciliter la correction, le service de surveillance des communes propose au Conseil municipal de voter une délibération complémentaire à la délibération 3/2017 en y inscrivant uniquement la servitude en question.

M. FILLET demande s'il y a des remarques sur ce sujet.

Sans commentaire de l'assemblée, M. FILLET soumet la résolution au vote.

Délibération relative à la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles 1943, 1945 et 1947 de la commune de Pimplinge en complément à la délibération 3/2017 du 8 février 2017

Vu la délibération 3/2017 concernant la division des parcelles 1869 de la commune de Pimplinge et 1870 de la fondation de la commune de Pimplinge pour le logement ;
vu la nécessité de créer des servitudes pour l'activité liée à ces objets ;
vu le dossier de mutation préparé par le bureau HCC, géomètres officiels ;
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 28 novembre 2016;
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil décide par 14 voix, soit à l'unanimité :

1. d'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur les parcelles N° 1943, 1945 et 1947, commune de Puplinge, sise Rue de Graman, propriété de la commune de Puplinge, au profit de la parcelle N° 1946, commune de Puplinge, sise 60-62 Rue de Graman, propriété de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement, selon le plan de servitude établi le 25 octobre 2016 par le bureau HCC, géomètres officiels, et le projet d'acte notarié établi le 11 janvier 2017 par Me Lacin ;
2. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

10. Création du Groupement Intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – vote d'une délibération approuvant les statuts et le règlement du Groupe Intercommunal

M. FILLET dit que le Conseil avait été sollicité en début d'année 2016 pour nommer 2 représentants au groupe de travail concernant le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des communes de Presinge et Puplinge. Ces représentants ont informé la commission Agriculture-feu-voirie-environnement des résultats de leurs travaux lors de sa séance du 2 février 2017.

Le Conseil municipal de Presinge a accepté cette délibération le 6 mars 2017 par 6 voix pour et 1 contre.

M. FILLET donne la parole à M. ZWAHLEN, Président de la commission Agriculture – Feu – Voirie – Environnement.

M. ZWAHLEN dit qu'un groupe de travail intercommunal avec la commune de Presinge a abouti à la conclusion que la compagnie des pompiers de Presinge n'avait pas d'autre choix que de se joindre à la compagnie de Puplinge si elle voulait continuer à vouloir respecter ses obligations légales en ce qui concerne les interventions sur son territoire. La commission a ensuite préavisé favorablement et à l'unanimité le projet de fusion des deux compagnies.

M. HUNZIKER demande qui prendra le commandement de la compagnie fusionnée.

M. ZWAHLEN répond que la candidature de l'actuel commandant de la compagnie de Puplinge, M. Rellstab, à ce poste, devra être avalisée par les deux Conseils municipaux, une fois le groupement créé, le commandant de la compagnie de Presinge prenant sa retraite courant juin 2017.

M. LE MAIRE précise que la compagnie de Puplinge restera inchangée et que l'organe décisionnel du nouveau groupement intercommunal comptera des représentants des deux communes (1 représentant de chaque Conseil municipal, 1 représentant de chaque Exécutif, ainsi que le capitaine de la compagnie, lequel dirigera le groupement). Le dossier reviendra devant le Conseil municipal afin que la nomination du capitaine, M. Rellstab, soit avalisée. Le Conseil devra également nommer un conseiller pour le représenter au sein du groupement.

M. HUNZIKER aimerait savoir à quoi va servir les CHF 300'000.- inscrit dans le texte de la délibération.

M. ZWAHLEN répond qu'ils sont destinés à l'achat d'un nouveau camion de pompier, plus performant et mieux adapté à la nouvelle surface d'intervention qui comprend désormais les territoires combinés de Puplinge et de Presinge. D'autre part, le véhicule actuel ne permet d'intervenir que sur des feux de

broussaille, avec maximum 3 hommes, et non sur des incendies dans des immeubles, avec une équipe de minimum cinq hommes, ainsi que le prévoit le règlement.

M. LE MAIRE précise que le nouveau véhicule rentrera dans le bâtiment existant. Il ne faudra donc pas reconstruire un nouveau bâtiment. Il rappelle aussi qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la commune.

M. HUNZIKER demande comment le groupement intercommunal compte rembourser le prêt de CHF 186'000.- qui lui est attribué par la commune de Puplinge.

M. LE MAIRE répond que le montant annuel à rembourser sera accordé sous forme de subventions.

M. LUISONI dit que les documents « en annexe » du texte de la délibération ne sont visibles que sur la page de la commission Agriculture du site de la commune, et non pas sur la page dédiée au Conseil municipal, comme ce devrait être le cas.

Sans autre commentaire de l'assemblée, M. FILLET soumet la résolution au vote.

Délibération relative à la création d'un groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge, adoption de ses statuts, de son règlement et octroi des moyens financiers

Vu l'effectif restreint de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge ;
vu les discussions menées entre les communes de Puplinge et Presinge afin d'instaurer un partenariat durable entre les deux compagnies des sapeurs-pompiers et l'incitation de l'Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires (DES) de poursuivre ces démarches ;

vu les projets, joints en annexe, des statuts du Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge et son règlement, datés du 27 février 2017 ;
vu le projet de budget du groupement et la nécessité de le doter des moyens nécessaires ;
vu les résultats du groupe de travail intercommunal ;
vu le rapport de la commission Agriculture-Feu-Voirie-Environnement, du 21 février 2017 ;
conformément aux art. 30, al. 1, let. e, g et u, et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention :

1. De créer un groupement intercommunal entre les communes Presinge et de Puplinge, sous le nom de «Groupement intercommunal du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge», ayant pour but de réaliser les tâches de prévention et de lutte contre les sinistres dévolues aux communes selon la loi sur l'administration des communes.
2. D'adopter ses statuts et son règlement, versions au 27 février 2017 tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.

4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 82'224.-, sur la rubrique 14.352 destiné à financer le fonctionnement du groupement pendant les 6 premiers mois de son activité.
5. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur les rubriques déjà prévues au budget 2017 pour les frais relatifs au service du feu et par des recettes supplémentaires.
6. D'octroyer, au groupement intercommunal, un prêt de CHF 186'020.--, sans intérêt, remboursable en 10 ans, dès l'année 2018, correspondant à la part de Pujlinge, destiné à l'acquisition d'un véhicule de 1^{ère} intervention qui s'élève au total à CHF 300'000.-
7. D'ouvrir, au Maire, un crédit de CHF 186'020.- destiné au versement de ce prêt.
8. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
9. De comptabiliser les remboursements annuels en recettes d'investissement puis de les porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
10. De donner les pouvoirs nécessaires au maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
11. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune Presinge.

11. Drainage du terrain A du stade de football – vote d'une délibération

Le vote de la délibération est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12. Création d'un terrain de football synthétique sur l'emplacement actuel du terrain B du stade de football – vote d'une délibération

Le vote de la délibération est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13. Propositions individuelles et questions

M. ZWAHLEN se fait l'écho des préoccupations d'un habitant de Cornière concernant la sécurisation des trottoirs de la route de Cornière, trottoirs sur lesquels les voitures roulent en mettant en danger les enfants qui rentrent de l'école, surtout le soir.

M. LE MAIRE répond que cette route fera l'objet d'une étude dans le cadre d'un problème plus large qui se pose entre Cornière et la route de Presinge. En effet, ce tronçon ne comporte pas de trottoir et les passages des voitures et des piétons y sont toujours plus fréquents et posent des problèmes de sécurité. Cela dit, M. LE MAIRE prend note et envisage de faire des contrôles spécifiques et de prendre des mesures adéquates.

M. LUISONI propose d'installer sur cette route des signaux ou pancartes afin de sensibiliser les automobilistes au danger de certaines manœuvres.

M. LE MAIRE rappelle que toute modification (une élévation des trottoirs, par exemple) nécessite un permis de construire.

M. HUNZIKER dit que les travaux sur les garages souterrains de la rue de Frémis présentent des anomalies, notamment concernant les revêtements au sol, qui sont refaits dans les couloirs mais pas dans les boxes, et qui ne sont pas sablés, et de ce fait sont glissants pour les vélos les jours de pluie. Selon la Fondation pour le logement, le revêtement devait être sablé. Egalement, la peinture au plafond ne résiste pas à l'humidité.

M. LE MAIRE répond que la Fondation (copropriétaire des immeubles en question avec une régie privée) est avertie, mais que les locataires doivent traiter directement avec leur régie.

M. ZWAHLEN demande si les travaux sur le parking de la rue de Frémis sont terminés.

M. LE MAIRE répond que les travaux ne sont pas terminés mais que le parking est appelé à disparaître courant 2017.

M. ZWAHLEN dit que l'entrée du parking Frémis est très dangereuse pour les piétons et les enfants, et demande s'il est prévu d'installer une signalétique.

M. LE MAIRE répond que les marquages et autres panneaux seront installés à cet endroit la semaine prochaine, sauf en cas de pluie.

Mme DI STASI demande ce qu'il en est de l'installation de la fibre optique sur la commune.

M. LE MAIRE répond que Swisscom et les SIG se sont répartis le Canton, Swisscom s'occupant des zones essentiellement urbaines. Cela dit, les SIG ont abandonné les zones rurales, suite à des coupes budgétaires. A Puplinge, la fibre optique est réservée à l'administration, car elle coûterait trop cher à installer de manière à en faire profiter la population. Par contre, la commune possède le télé-réseau et est équipée en VDSL.

M. LUISONI informe qu'une soirée est organisée à Choulex autour de la monnaie locale (le Léman) le 29 mars à 20 heures.

La séance est levée à 21H57.

Le Président

Eric Fillet

Le Vice-Président

Jérôme Grand

Le Secrétaire

Patrick Arter

Puplinge, le 16 mars 2017